

Bilan Simplifié

7 GRAFIC

Pour copie conforme à l'original
SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social :
16 Allée des Fossés - BP 215
ZAC Les Vallières
77400 THORIGNY SUR MARNE

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 092	4 092		418
Immobilisations corporelles	330 329	184 227	146 102	159 564
Immobilisations financières	14 583		14 583	8 160
ACTIF IMMOBILISÉ	349 004	188 320	160 685	168 142

Stocks de mat. premières et approv.	31 575		31 575	37 608
Stocks de marchandises	32 372		32 372	31 247
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	313 799		313 799	306 358
Autres créances	19 914		19 914	43 444
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	30 848		30 848	
Charges constatées d'avance	1 427		1 427	2 236
ACTIF CIRCULANT	429 934		429 934	420 893

TOTAL GÉNÉRAL	778 938	188 320	590 618	589 035
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	55 399	123 470
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	92 969	51 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	159 368	186 399

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	39 190	71 382
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 563	65 221
Dettes fiscales et sociales	91 597	117 572
Comptes courants d'associés	246 426	147 316
Autres dettes	1 474	1 144
Produits constatés d'avance		
DETTES	431 251	402 636

TOTAL GÉNÉRAL	590 618	589 035
----------------------	----------------	----------------

Annexe



Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles issues :

- de la loi du 30/04/1983, du décret du 29/11/1983, des règlements ANC n°2014-03 et n°2016-07,
- du décret 2005-1757 du 30/12/2005, modifiant le décret comptable 1983-1020,
- des règlements CRC 2000-06 et 2003-07 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des passifs,
- du règlement CRC 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs,
- du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- du règlement CRC 2005-09 modifiant les règlements 1999-03 et 2002-10,

ont été mises en application ; le cas échéant, en appliquant les mesures de simplification visant les petites entreprises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

- | | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| - Agencements et aménagements : | entre 2 et 5 ans | - Matériel de transport : | entre 1 et 5 ans |
| - Matériel de bureau : | entre 2 et 5 ans | - Mobilier : | entre 3 et 5 ans |
| - Matériel et Outillage : | entre 1 et 4 ans | | |

Stocks et travaux en cours :

Le coût d'acquisition des stocks de matières premières est constitué du :

- dernier prix d'achat connu, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires ;
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les coûts administratifs sont exclus du coût de production et d'acquisition à l'exclusion des coûts des structures dédiées. Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le coût de production des travaux en cours est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service. Les charges directes sont les charges qu'il est possible d'affecter, sans calcul intermédiaire, au coût d'un bien ou d'un service déterminé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite à la clôture de l'exercice, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

Immobilisations - Amortissements

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 092			4 092
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	220 929			220 929
Inst. générales, agencements et divers	54 166	27 156		81 322
Matériel de transport	3 944			3 944
Autres immobilisations corporelles	22 742	1 393		24 135
Immobilisations financières	8 160	6 423		14 583
TOTAL GÉNÉRAL	314 033	34 972		349 004

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	3 674	418		4 092
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	116 625	32 040		148 666
Inst. générales, agencements et divers	5 097	6 103		11 200
Matériel de transport	3 096	789		3 884
Autres immobilisations corporelles	17 399	3 079		20 477
TOTAL GÉNÉRAL	145 891	42 429		188 320

État des Échéances des Créances et Dettes

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 583		14 583
TOTAL de l'actif immobilisé :	14 583		14 583
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	313 799	313 799	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	19 914	19 914	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	333 713	333 713	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 427	1 427	

TOTAL GÉNÉRAL	349 723	335 140	14 583
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	23 039	23 039		
- à plus d' 1 an à l'origine	16 152		16 152	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	52 563	52 563		
Personnel et comptes rattachés	26 197	26 197		
Sécurité sociale et autres organismes	33 915	33 915		
Impôts sur les bénéfices	14 522	14 522		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 038	15 038		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 925	1 925		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	246 426	246 426		
Autres dettes	1 474	1 474		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	431 251	415 099	16 152	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

Charges à Payer

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	32 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 474
TOTAL	34 046

Charges et Produits Constatés d'Avance

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 427	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 427	

Composition du Capital Social

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	10

7 GRAFIC

Période du	01/01/24	au 31/12/24
Edition du	16/05/25	
Devise d'édition	EURO	

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 190
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	39 190

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

7 GRAFIC

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	32 372	31 247	1 124	
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	31 575	37 608		6 033
Autres approvisionnements				
TOTAL I	63 946	68 855		4 909

Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III		
---	-----------------	--	--

7 GRAFIC
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 allée des Rousselets - BP 215
77400 THORIGNY SUR MARNE
798 158 556 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin, à 20 heures,

Les associés de la société 7 GRAFIC se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du Président, en application de l'article 29 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric PEREZ, président associé
demeurant 38 allée des Haies Bouilles 77700 COUPVRAY
Titulaire de..... 800 actions
 - la société FAST HOLDING, associée
dont le siège social est 43 rue des Libellules 77420 CHAMPS SUR MARNE
Représentée par M. Robert PEREZ, son Président
Titulaire de..... 200 actions
- Soit total des actions présentes..... 1 000 actions

Monsieur Frédéric PEREZ préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions émises par la société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ la feuille de présence à l'assemblée,
- ✓ le bilan, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ✓ les rapports du Président,
- ✓ le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que ses rapports, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :



- Ratification du mode de convocation,
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et approbation de ces conventions.

Puis le Président donne lecture de ses rapports et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par le Président pour la présente assemblée générale ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités pouvant découler du mode choisi.

Cette résolution. mise aux voix. est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice, et approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39.4. du Code général des impôts, qui s'élèvent à 5 604 euros.

Cette résolution. mise aux voix. est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 92 968,62 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|---|-----------------|
| - Report à nouveau antérieur | 55 399,23 euros |
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice | 92 968,62 euros |

AFFECTATION

- | | |
|--|-------------------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice..... | 92 968,62 euros |
| + une somme de..... | 27 031,38 euros |
| prélevée sur le Report à nouveau | |
| <hr/> | |
| - A titre de dividendes | <u>120 000.00 euros</u> |
| - Solde du Report à nouveau..... | 28 367,85 euros |

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 120 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées, perçus par des personnes physiques, sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % ; soit pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. L'acompte versé au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'impute, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende unitaire	Autres revenus	
31/12/2023	120 euros	néant	néant
31/12/2022	100 euros	néant	néant
31/12/2021	néant	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures 25.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Frédéric PEREZ,
Président associé

